

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION

Concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire d'un montant de 3 000 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sur une période de neuf mois pour le budget annexe de l'Eau

N° 26176

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2121-1, L. 2121-2 et L. 2121-30 ;
Vu la délibération n° 3 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;
Vu l'ordre financier de Limoges Métropole ;
Vu la proposition soumise en date du 21 janvier 2025.

DÉCIDE

Article 1. De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin un contrat d'emprunt de crédits complémentaire d'un montant maximum de 3 000 000 € (trois millions d'euros).

Article 2. Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Montant :	3 000 000 Euros maximum
Durée :	neuf mois à compter du 01/01/2025
Mise à disposition des fonds :	par virement ou crédit d'office
Remboursement des fonds :	selon d'office
Taux d'intérêt :	indexé Euribor + marge de 0,44%
Commission d'engagement :	0,04% soit 1 200 €
Commission de non-utilisation :	néant

Article 3. Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt dont il devra à intervenir avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

Article 4. Le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat d'emprunt de crédits de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin. Il ne peut être procédé à cet effet.

Article 5. Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire d'un montant de 3 000 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sur une période de neuf mois pour le budget annexe de l'Eau

1 DOCUMENT - Publié le 28 Janvier 2025



26176.pdf
(.pdf, 234,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

